



MATEC ACTUS

LA LETTRE D'INFORMATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

n° 7 | Août 2016

Le mot du président



L'évènement était à Metz les 1^{er} et 2 juin derniers puisque s'est tenue, à notre invitation, la rencontre annuelle des agences techniques départementales qui a réuni plus de 35 structures.

Grâce aux échanges et aux retours d'expériences présentés, il a été permis de mesurer le chemin parcouru par MATEC, opérationnelle depuis presque deux ans. Mais il a beaucoup été question d'avenir au cours de ce rendez-vous annuel, l'objectif clairement affirmé des ATD étant d'apporter toujours plus et mieux à leurs adhérents.

C'est dans cet esprit que MATEC s'est engagée à renforcer son pôle VRD afin de pouvoir traiter, dans les meilleures conditions possibles, les études et programmes que les communes et les intercommunalités entendent engager dans les mois à venir. L'augmentation significative du nombre de

marchés publics traités a également nécessité la consolidation de ce secteur par l'embauche d'un nouvel agent.

Les enjeux très importants liés à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) conduiront également MATEC à anticiper pour proposer aux collectivités le niveau de technicité et de service qu'elles sont en droit d'attendre, et ce, dans les meilleurs délais.

Un autre chantier est également en cours : créer des synergies mutuellement avantageuses et des complémentarités, sources d'efficacité, entre les structures du Département, telles que le CAUE, le SATESE, MOSELIS, MOSELLE FIBRE, la SODEVAM, le SDIS et MATEC.

Être toujours plus performant au profit des adhérents de notre Département, telle est la feuille de route que j'entends suivre pour les prochains mois...

Patrick WEITEN
Président de MATEC

Président du Conseil Départemental de la Moselle



BON À SAVOIR

En cas de rendement du réseau d'eau potable inférieur au rendement Grenelle, ou d'absence de plan informatique des réseaux d'eau potable, les services des eaux peuvent désormais voir doubler la redevance de prélèvement d'eau pour chaque mètre cube d'eau produit.

Ainsi, depuis avril 2016, des financements publics émanant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse peuvent être attribués aux collectivités pour procéder à la rénovation et au

renouvellement des conduites d'eau potable, sous forme de subventions pouvant atteindre jusqu'à 35%. Ces subventions sont provisoires, et sont valables jusqu'au 31 décembre 2018.

MATEC peut vous accompagner dans l'ensemble de cette démarche afin de vous aider à augmenter le rendement de votre réseau d'eau potable et empêcher une hausse du prix de l'eau pour vos abonnés.

PAROLE D'ÉLU

Récupération de la chaleur de l'eau potable du forage du Syndicat des Eaux de Rodalbe situé à Morhange.

Bernard JACQUOT, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et Environs.

Actuellement, l'eau pompée sur le site de Morhange sort à une température constante de 28°C. Aussi, le syndicat souhaiterait profiter de cette source de chaleur pour alimenter en chauffage différents bâtiments publics à proximité. D'où la nécessité de lancer une étude de faisabilité afin de nous apporter des éléments techniques, économiques, réglementaires, juridiques et environnementaux quant à l'opportunité de cette réalisation. Le syndicat a mandaté MATEC, sur un sujet aussi pointu, pour qu'elle lui apporte les conseils nécessaires, l'aide à rechercher un bureau d'études, et surtout être l'interface entre le syndicat et le bureau d'études.

Aujourd'hui, nous pouvons le dire, l'Agence MATEC a parfaitement rempli son rôle dans cette mission grâce à un accompagnement, un suivi technique et administratif constants assurés par des personnels compétents.

Le rapport final de cette étude présenté aux différents partenaires démontre la faisabilité de ce projet et a recueilli un avis favorable de ceux-ci.

Maintenant, il convient d'aller plus loin dans cette démarche et nous solliciterons à nouveau MATEC.



À VOTRE SERVICE

LES MARCHÉS PUBLICS EN FORTE DEMANDE

Avec plus d'une consultation par jour, le pôle marchés publics de MATEC connaît un véritable succès.

Rédaction des pièces administratives, publication sur la plateforme et avis de presse, analyse des offres, rédaction des lettres de rejet, etc. autant de tâches qui sont gérées au sein de l'Agence, allègent la charge de travail

des communes et EPCI adhérents et garantissent un déroulement de procédure dans le respect de la nouvelle réglementation en matière de commande publique.

Depuis le début de l'année, ce sont plus de 200 marchés qui ont ainsi été lancés, analysés et notifiés, qui généreront à terme 50 M€ d'investissement pour l'économie locale.

PÔLE VRD / AMÉNAGEMENT ► CRÉATION D'UN PARC MUNICIPAL

Boulay / canton de Boulay-Moselle



Boulay-Moselle est une ville dynamique ayant un bon niveau d'équipements et de services. Afin d'améliorer encore la qualité de vie et l'attrait du centre-ville, la municipalité a confié à MATEC une étude pour la réalisation d'un parc municipal sur l'emplacement de l'ancien parc du couvent, inexploité depuis de longues années.

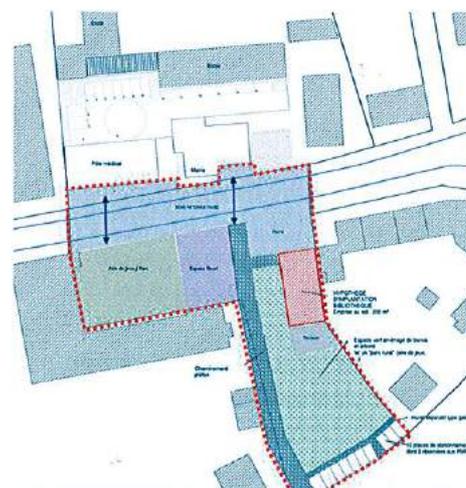
Après un diagnostic complet et précis, MATEC a établi un schéma d'orientation en vue d'une consultation des maîtres d'œuvre, qui intègre: la création de nouveaux accès en lien direct avec les quartiers alentours, la création de parkings périphériques, la réalisation de nouvelles voies de circulations, l'aménagement du parc et d'un plan d'eau. Le projet estimé à 1 460 000 € HT est en phase de consultation de maîtrise d'œuvre.

PÔLE BÂTIMENT ► ÉTUDE SUR LE CŒUR DE VILLE ET LE PATRIMOINE BÂTI

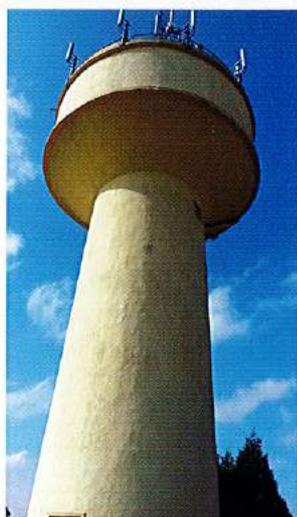
Amanvillers / canton de Rombas

Dans le cadre d'une réflexion globale sur son « cœur de ville » et son patrimoine bâti, la municipalité a confié à MATEC la réalisation d'études de faisabilité (avec scénarios d'aménagements, estimations financières des travaux, ...). L'agence a ainsi pu livrer des études concernant le réaménagement de l'hôtel de ville, la transformation de locaux scolaires en cabinets médicaux, la création d'une bibliothèque, et la requalification urbaine et paysagère des espaces publics. De plus, une réflexion d'optimisation des bâtiments scolaires avec intégration d'espaces périscolaires est actuellement à l'étude.

Après avoir pris la décision de se lancer dans ces opérations, les élus ont demandé à MATEC de les assister dans les phases opérationnelles, avec un phasage des réalisations.



PÔLE EAU / ASSAINISSEMENT ► DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



Syndicat des eaux de Schweyen canton de Bitche

La gestion du réseau d'eau potable des communes de Loutzwiller, Schweyen et d'Ohrenthal, représentant plus de 500 habitants, est assurée par le Syndicat Intercommunal des eaux de Schweyen, situé dans le canton de Bitche, qui produit plus de 34 000 m³ d'eau potable par année grâce à un puits artésien.

Une mission d'assistance a été confiée à MATEC afin d'aider le syndicat à reporter les tracés exacts du réseau d'eau potable

sur plan informatique, rechercher les fuites principales du réseau d'eau potable, et établir une liste de tronçons du réseau d'eau à renouveler en priorité en vue d'atteindre un rendement de 85%, en recrutant un bureau d'études techniques spécialisé. MATEC continue à accompagner le syndicat des eaux en veillant à la qualité technique des études en cours et en lui faisant bénéficier du retour d'expérience des autres syndicats des eaux adhérents de MATEC.

Abrogation du code des marchés publics

L'ancien code des marchés publics, en vigueur depuis 2006, a été abrogé au 1^{er} avril 2016.

La nouvelle réglementation relative à la commande publique vise à regrouper différents textes pour aboutir à terme à l'établissement d'un code unique de la commande publique intégrant non seulement les marchés publics, mais également les délégations de services publics, les concessions, etc.

Actuellement, la réglementation spécifique aux marchés publics est explicitée dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 23 mars 2016.

Les principaux changements à noter sont les suivants :

→ **allotissement** : l'obligation de l'allotissement se trouve renforcée par les nouveaux textes. Si l'acheteur décide de ne pas allotir, quelle que soit la procédure, il doit justifier obligatoirement son choix dans les documents de consultation. L'acheteur peut limiter le nombre de lots attribué à une même entreprise.

→ **marché à bons de commande** : la dénomination « marché à bons de commande » n'existe plus. Les nouveaux textes traitent « d'accord-cadre à bons de commande ». Cependant ce changement sémantique est sans incidence sur la pratique des acheteurs concernant l'émission de bons de commande.

→ **simplification de la présentation des candidatures** : introduction de la possibilité pour les entreprises, de présenter leur candidature sous la forme d'un document unique (DUME : Document Unique de Marché Européen), selon un modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des documents et renseignements relatifs à l'aptitude, aux capacités économiques et financières, aux

capacités techniques et professionnelles. L'acheteur n'est tenu d'accepter la version électronique du DUME qu'à compter du 1^{er} avril 2018.

→ **procédure négociée sans publicité, ni mise en concurrence préalable** : possible pour les marchés d'une valeur inférieure à 25000€ HT. Toutefois, dans un souci notamment de bonne utilisation des deniers publics, il est conseillé de lancer une consultation, même simplifiée, en dessous de ce seuil.

→ **procédures formalisées** : pour les marchés dont la valeur HT est égale ou supérieure aux seuils européens, la réforme vise à réduire les délais de procédure. Ces procédures sont :

- * l'appel d'offre ouvert ou restreint
- * la procédure concurrentielle avec négociation (nouvelle procédure)
- * le dialogue compétitif

Les deux dernières procédures étant réservées à des cas spécifiques.

Rappel des seuils européens (au 01/01/2016) :

- * fournitures et services courants : 209 000 € HT
- * travaux : 5 225 000 € HT

La nouvelle réglementation détaille précisément le déroulement des différentes procédures, adaptées ou formalisées, les modalités d'analyse des offres, des mesures de publicité, etc.

MATEC se tient à votre disposition pour toutes informations dans ce domaine.

Une fiche pratique rappelant les mesures de publicité compte tenu des seuils de procédure est disponible sur le site internet de MATEC.



Moselle Agence Technique

18, boulevard Paixhans • 57000 METZ

Tél. 03 55 94 18 11

contact@matec57.fr • www.matec57.fr

Directeur: Arnaud Spet

La lettre d'information de Moselle Agence Technique

Août 2016 • Éditée par MATEC

Directeur de la publication: le Président de MATEC

Crédits photographiques: Guillaume Ramon - DR -

MATEC - CD57 / Florent Doncourt

Conception Impression: Imprimerie Départementale

Tirage: 1 100 exemplaires IMPRIM'VERT